

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 53/2023

### OBJET : CANTINE SCOLAIRE – CONVENTION POUR VERSEMENT SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

L'an deux mil vingt-trois, le 4 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2023

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, ACHARD Laure, DAUJAN Nicolas, FLEURET Alain, BARRE Sylvie, BETTON Daniel, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, CHALAYE Franck, FAURE Nathalie, GUILLAUME Stéphanie, GRANGER Véronique, MARKARIAN Jean-Maurice, MAUSSERT Karine, ORIOL Maurice, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : VIGNE Amélie pouvoir à ACHARD Laure, BERTUCCI Sandrine pouvoir à BLAISE Véronique, BRESCIANI Gaël pouvoir à MARKARIAN Jean-Maurice, MINGORANCE Anita pouvoir à BRUNET Michel, BARBE Sabrina, DESSITE Alain, LAFOND Florian, PONSON Aline.

Mme BARRE Sylvie est désignée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 18 novembre dernier, il a été voté à l'unanimité l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 37 944,98 € à l'association « Cantine scolaire » afin de clôturer leurs comptes.

Afin de procéder au paiement de cette somme, la Préfecture de la Drôme et le Trésor Public nous demandent de signer une convention avec l'association.

Pour rappel, une convention a été signée avec l'association pour le versement de la subvention « repas » (séance du 23/05/2022).

### LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à signer la convention relative au versement de la subvention exceptionnelle d'un montant de 37 944,98 € à l'association « Cantine scolaire ».

Ainsi fait et délibéré, à Mercurol-Veaunes, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Michel BRUNET

Envoyé en préfecture le 05/12/2023
Reçu en préfecture le 05/12/2023
Publié le 05/12/2023
ID : 026-200056547-20231204-DE_2023_53-DE

